



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5340>

Département(s) de publication : **14, 61, 27, 76, 50**

Annonce n° **25-5340**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-5079

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté Urbaine Caen La Mer

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006559700011

Ville : CAEN

Code postal : 14050

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 14, 61, 27, 76, 50

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière et fiscale dans le cadre de la procédure de renouvellement et le suivi de la concession de service public des infrastructures de fibre optique

Code CPV principal - Descripteur principal : 71316000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière et fiscale dans le cadre de la procédure de renouvellement et le suivi de la concession de service public des infrastructures de fibre optique Le contrat comporte une tranche ferme décomposé en missions et trois tranches optionnelles définies au cahier des charges. La tranche optionnelle n°01 constitue un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum est indiqué dans l'acte d'engagement. La durée prévisionnelle de la tranche ferme est de 21 mois ; 4 mois pour la tranche optionnelle n°1; 12 mois pour la tranche optionnelle n°2 et 12 mois pour la tranche optionnelle n°3. Les délais d'exécution sont détaillés par missions dans le cahier des charges Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. La décomposition de la rémunération des prestations est définies au cahier des charges

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Section 3 - Procédure, Après la mention : Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : - Preuve d'une assurance pour les risques professionnels, Ajouter : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2025